

adobis comme « le de-Bretagne ».

endant. Pinochet nu et publié des corruption, mais donné et accepté ment à Assange, il menace pour les que, mais comme la guerre froide et Malouines (1).

sa appliquer la loi de Pinochet, cette annulée. La raison de la part de l'un ci avait été à un

de la Commission des r de L'Affaire Assange. ions critiques, Paris, à texte est tiré.

neur Jack Straw intervint personnellement. Il ordonna un examen médical de Pinochet, qui conclut que l'ancien militaire putschiste et dictateur souffrait d'amnésie et de troubles de la concentration. Lorsque plusieurs gouvernements demandant son extradition exigèrent un second avis indépendant, le gouvernement britannique refusa. M. Straw décida lui-même que Pinochet n'était pas en état de supporter un procès et ordonna sa libération immédiate et son rapatriement. Contrairement aux États-Unis dans le procès d'extradition d'Assange, les États réclamant l'extradition de Pinochet n'ont pas eu la possibilité de faire appel. Dans le cas d'Assange, plusieurs rapports médicaux indépendants, ainsi que mes constatations officielles en tant que rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, furent ignorés et, même lorsqu'il était à peine capable de prononcer son propre nom devant le tribunal, le procès se poursuivit sans tenir compte de la détérioration de son état de santé et de son incapacité à être jugé.

Comme dans le cas de Pinochet, l'extradition d'Assange fut – du moins dans un premier temps –

d'impunité. Les deux approches sont uniquement motivées par la politique du pouvoir et sont incompatibles avec la justice et l'État de droit.

La presse établie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie ne semble toujours pas avoir compris le danger existentiel que le procès d'Assange représente pour la liberté de la presse, le respect des procédures, la démocratie et l'État de droit. La douloureuse vérité est qu'il suffirait que les principales organisations médiatiques de l'« anglosphère » en décident ainsi pour que la persécution d'Assange prenne fin demain. Le cas d'Ivan Golounov, un journaliste d'investigation russe spécialisé dans la dénonciation de la corruption officielle, peut servir d'exemple. Lorsque Golounov fut soudainement arrêté pour trafic de drogue présumé au cours de l'été 2019, la presse russe grand public comprit immédiatement de quoi il retournait. « Nous sommes Ivan Golounov », proclamaient les « unes » identiques des trois principaux quotidiens russes, *Vedomosti*, *RBK* et *Kommersant*. Ces trois journaux mirent ouvertement

système de gouvernance autoritarisme. Une poignée niques peu enthousiastes. *The Guardian* et *The New York Times* ont déclaré que la condamnation mettrait en danger l'un seul média grand public. violations flagrantes de la dignité humaine et de l'État de droit. L'ensemble de l'affaire d'Assange et des gouvernements impliqués, crimes et de leur corruption de poser des questions géopolitiques. Ils ne sont plus qu'autrefois le « quatrième p

(1) NDLR. La guerre des Malouines entre l'Argentine et le Royaume-Uni.

AIRE

des lecteurs. – Coupures de presse.

par **PIERRE RIMBERT ET GRÉGOR Y**

recompose à Versailles, par **DAVID**

rs américains, par **LOÏC WACQUANT**.

des histoires, par **THOMAS FRANK**.

tant ?, par **JEAN-ARNAULT DÉRENS**.

PAGES 10 ET 11 :

La fin du désenchantement pour les ex-guérilleros ?, par **LÉA GASQUET ET PIERRE CARLES**.

PAGES 12 ET 13 :

Coûteuse lutte des places à l'université en Russie, par **ESTELLE LEVRESSE**. – Les sciences sociales, cible des censeurs (**E. L.**).

PAGES 14 ET 15 :

La moustache pour tous !, par **MATHIEU COLLOGHAN**.

PAGE 16

« Ce que l'épidémie a changé, ce sont les gens », suite de l'article de **FANG FANG**. – La peur du rouge, par **MARTINE BULARD**.

PAGE 17 :

Ci-gît l'Internationale palestinienne, par **NICOLAS DOT-POUILLARD ET PIERRE TONACHELLA**.

PAGES 18 ET 19 :

Prendre ses vacances au bled, par **JENNIFER BIDET**.

PAGES 20 ET 21 :

Aux États-Unis, des écologistes séduits par le populisme, par **MAXIME ROBIN**.

PAGE 22 :

Augustin Mouchot, génie solaire, par **MATHIEU COLLOGHAN**.

PAGE 23 :

En 1950, l'affaire Henri Martin, par **ANNIE LAMBERT**.

PAGES 24 À 26 :

LES LIVRES DU MOIS : « Château de cartes », par **PASCAL CORAZZA**. – « Mâchoires », par **BERNARD DAGUERRE**. – 1962, année de la révolution, par **METREF**. – Pandémie et jardins, par **XAVIER METREF** avec les autres, par **MARINA DA SILVA**. – L'histoire de la Haïti, par **AKRAM BELKAÏD**. – Loin d'Haïti, par **AKRAM BELKAÏD**. – Dans les revues.

PAGE 27 :

La naissance de Dracula, par **AGATHE MARIANNE**.

www.monde-diplomatique.fr

Le Monde diplomatique du mois de septembre 2023 a été tiré à 215 304 exemplaires.

